

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DE VAUNAC</p>

Présents: Christine Borella, Nicolas Dussutour, François Fillion, Pierre Fouquet, Jean Claude Juge, François Lalizou, Sébastien Lechevalier, Didier Mery, Pierre Rousseau

Excusés : Sandrine Anglade

Communauté de Communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la modification des statuts suite au Conseil Communautaire du 13/12/2019. Cette modification fait suite à une demande de la préfecture et ajuste certaines compétences (séparation du tourisme de la compétence économie notamment).

Activité des Syndicats

SMCTOM : comité syndical du 17 décembre 2019. Proposition d'annualisation du personnel sur une base de 1600 heures annuelles. Forte baisse des revenus liés à la vente des déchets recyclés (plus de débouchés pour les plastiques, baisse du prix de la ferraille). Mise en place de la collecte des pneus usagés pour les particuliers.

SMDE24 : réunions du 26 novembre et 17 décembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts du SMDE24 suite au transfert de la compétence assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Commune Périgord Limousin.

SIAEP de la Chapelle : Ras

Logements Communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mensualiser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le logement de Mme Schweitzer. Un acompte de 7€ mensuel sera prélevé sur 12 mois avec une régularisation en fin d'année en fonction du montant réel de la TEOM sur le rôle de la taxe foncière (87€ en 2019)

Logement Faure : l'état des lieux a permis de constater des dégradations à l'intérieur du logement (peinture de la salle de bain moisie et trou dans le mur de la cuisine). D'un commun accord avec l'ancien locataire, la caution ne sera pas restituée (389€), finançant en partie les travaux de remise en état (devis de l'entreprise JME de 700€).

Adressage

Le dossier est finalisé et validé avec 51 noms de rues ou places sur l'ensemble de la commune nécessitant la pose de 108 plaques et 96 poteaux (quantité de poteaux à affiner).

Personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la prise en charge par la commune des frais de déplacement et repas nécessité par les formations des agents lorsque ceux-ci ne sont pas pris en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

- NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) : La NBI consiste en l'attribution de points d'indice majoré supplémentaires à l'initiative de M. le Maire pour les agents le méritant, 15 points pour la fonction de secrétaire de mairie.

- Congés non pris de François DECARPENTRIE : ces congés non pris correspondent à 65,27 heures qui lui seront payées.

- Comité médical : l'état médical de Nadine JOYAUX doit être attesté par un médecin expert à son initiative. La collectivité suspend réglementairement son traitement.

Bâtiments

Clocher : il est nécessaire de remplacer les planches de protection contre la pluie sur les quatre cotés (deux sont actuellement hors d'usage). Le devis de Patrick Magne s'élève à 2450€, incluant la pose d'un plancher d'accès.

Un spot permettant l'illumination de l'église sera installé pour un coût de 760€.

Extincteurs : celui au CO² de la salle des fêtes doit être remplacé pour un montant de 157,40€

Bloc de sécurité : le bloc d'éclairage fixé au plafond de la salle des fêtes sera remplacé pour un montant de 277€

Equipement de la Mairie : un four à micro-onde sera acheté pour permettre de réchauffer de la nourriture sur place.

Dossier AFAF

Le montant des travaux proposé par l'entreprise Lasternas est de 384 000€, supérieur au budget initial ayant déterminé les subventions obtenues, ce qui pose toujours un problème de financement malgré les rabais obtenus notamment sur le coût des matériaux. Le dossier nécessite donc encore d'être retravaillé (quantité de matériaux).

Divers :

- Vœux : excuses de M. et Mme Pinson, des pompiers et de Mme Juge Jeanine.
- Renouvellement de la convention avec la SPA pour la prise en charge d'animaux domestiques errants sur le territoire de la commune
- la modification des horaires d'ouverture de la mairie entraîne le remplacement de la plaque d'accueil située à l'entrée (coût 110€, hors pose).
- résultat budgétaire : celui-ci sera voté par le Conseil actuel début mars avant les élections municipales
- Chemin d'accès à la maison neuve Fayol : le chemin existant sera empierré pour un montant de 2000€ H.T.
- il conviendra de nommer un suppléant au régisseur de recette (pour encaisser les locations de la salle des fêtes par exemple)

La séance est levée à 22 heures

Le secrétaire de séance

Rapporteur de la réunion